

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-10-35

Séance du 11 octobre 2021

RESSOURCES HUMAINES **MODIFICATION DES MODALITES DE VALIDATION** **DE LA PRIME DE SERVICE**

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège à Nangis, en séance à huis clos, sous la présidence de Monsieur Éric JEUNEMAITRE, Président.

Selon l'article 2 des statuts, le Comité Syndical est composé de **97** membres titulaires : **32** délégués pour la communauté de Communes « Bassée-Montois », **19** délégués pour la communauté de Communes de la Brie Nangissienne, **38** délégués pour la Communauté de Communes du Provinois, **4** délégués pour la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux, **1** délégué pour la Communauté de Communes des Deux Morin, **3** délégués pour la Communauté de Communes du Val Briard.

Titulaires présents : M. ET Mmes BACHELET, BELLACHE, DE BISSCHOP, CIOTTI, COUVOISIER, CRAPARD, DARCY, DELETAIN, GOMES, JEUNEMAITRE, LEBAT, LEGRAND, LOISELET, MARIE, MAZZUCHELLI, PATRON, PERNEL, PERRINO, RAMEAUX, VESAIGNE, ROUSSEAU, MYTNIK, LECONTE, BALDY, HARSCOET, POMMIER, BRICHET, MEBARKI, BREUGNOT, DIACCI, LE BOUTER, COUPAS, MARTINET, DEMANGE, DELANNOY, SOSINSKY, CONDAMINET, FENOT, MONTAGU, BOURBONNEUX, CASTAING, BAGUE, BARRAY, SIVANNE, COULON, BEAUGELET, DUVERNE, KOFFEL, MASSON, LE SCANFF, BOUSSARD

Suppléants présents : M. et Mmes BILLAULT, LE BRISHOUAL, BERTRAND

Représentés : M et Mmes MARTIN (pouvoir à JEUNEMAITRE), GALLOIS (pouvoir à PATRON)

Excusés : M et Mmes PERRIN, GRAND, SLIMANI, BAALI, ANGERVILLE

Secrétaire de séance : M. BRICHET

Date de la convocation	: 30 septembre 2021
Nombre de délégués en exercice	: 97
Nombre de délégués présents	: 54
Suffrage exprimé	: 56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-10-35

Séance du 11 octobre 2021

RESSOURCES HUMAINES
MODIFICATION DES MODALITES DE VALIDATION
DE LA PRIME DE SERVICE

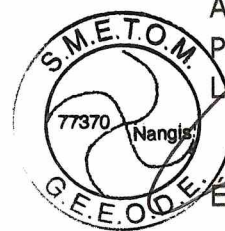
Monsieur le Président informe le Comité Syndical que par délibérations 16.12.08 et 17.03.08 en date du 15 décembre 2016 et 22 mars 2017, le SMETOM-GEEODE a décidé d'instaurer au bénéfice du personnel une prime d'intéressement à la performance collective.

Les règles d'attribution ne seront plus validées par le Comité technique mais auprès du Président et du 2^{ème} Vice-Président (en accord avec le Comité Technique). Les autres modalités restent inchangées.

LE COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE LA MODIFICATION DES MODALITES DE VALIDATION DE LA PRIME DE SERVICE.



Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme,
Le Président,

Éric JEUNEMAITRE

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 19 octobre 2021

Affiché, le 19 octobre 2021

Le Président,

Éric JEUNEMAITRE

